

Date de convocation
17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **27 mars à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

Étaient présents :

Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Jean-Michel Planson, Gérard Lesage,
Nicolas Bourgoïn, Sylvain Bourgoïn, Émilie Dabin, Catherine Legendre
Absentes excusées : Joëlle Besson, Élodie Dupond
Secrétaire de séance : Michel Morin

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'**approuve à l'unanimité**.

Compte administratif 2022

Le Maire ayant quitté la séance, monsieur Michel MORIN, premier adjoint, invite chaque conseiller municipal à voter le compte administratif 2022 ci-dessous.

Recettes de fonctionnement :	226 858,66 euros
Dépenses de fonctionnement :	202 996,46 euros
Résultat de l'exercice :	23 862,20 euros
Résultat antérieur reporté :	47 589,22 euros
Résultat d'exploitation cumulé :	71 451,42 euros
Recettes d'investissement :	117 021,05 euros
Dépenses d'investissement :	64 705,36 euros
Résultat de l'exercice :	52 315,69 euros
Résultat de clôture N-1 :	- 25 459,35 euros
Résultat de clôture :	26 856,34 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** ce compte administratif 2022 à l'unanimité des présents.

Vote du taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux suivants :

foncier bâti	23,04%
foncier non bâti	10,79%
taxe d'habitation	11,41%
contribution foncière des entreprises	15,53%

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Vote des subventions aux associations pour 2023

Monsieur le maire propose de voter les subventions suivantes :

Aide à Domicile en Milieu Rural de Dun	80,00 €
AFM Téléthon délégation du Cher	50,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Dun-sur-Auron	500,00 €
Association au Fil de l'Âge EHPAD Dun-sur-Auron	50,00 €
Association pour le don du sang à Dun-sur-Auron	50,00 €
Comité des Fêtes de Saint-Denis-de-Palin	500,00 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	50,00 €
Ligue contre le cancer Délégation du Cher	50,00 €
Scouts et guides de France Groupe Pays St Amandois	50,00 €
Secours populaire	50,00 €
Service de Soins Infirmiers à Domicile de Dun	100,00 €
Total	1 530,00 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Présentation des offres pour le restaurant Le Palinois et deux gîtes ruraux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux appels d'offres ont été publiés sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com le lundi 12 décembre 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au mardi 24 janvier 2023, pour la réhabilitation et l'extension d'un restaurant et pour la réhabilitation de deux maisons pour création de deux gîtes ruraux. Suite à l'analyse des offres par le maître d'oeuvre Sylvain GAUCHERY, des lots ont été déclarés infructueux et des entreprises ont été consultées.

Monsieur le maire présente les rapports d'analyse des offres à la date du 28 février 2023.

Pour la réhabilitation et l'extension du restaurant Le Palinois situé 13 rue de l'Auron, le montant des entreprises les mieux-disantes hors électricité (lot attribué lors du 1^{er} appel d'offre) est **364 651,96 euros HT**

Pour la réhabilitation des gîtes ruraux situés 6 rue de l'Auron et 21 rue de l'Auron, le montant des entreprises les mieux-disantes hors électricité (lot attribué lors du 1^{er} appel d'offre) est **338 299,84 euros HT**

Le diagnostic amiante avant travaux pour le gîte situé 21 rue de l'Auron, a fait apparaître de l'amiante dans les bandes de plaque de plâtre. Cela nécessite un nouvel appel d'offre pour retirer cette amiante.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 27 mars 2023

Approuvé par le conseil municipal le 8 août 2023

Le Maire,
Jean-Michel BERTAUX

Le secrétaire de séance,
Michel MORIN